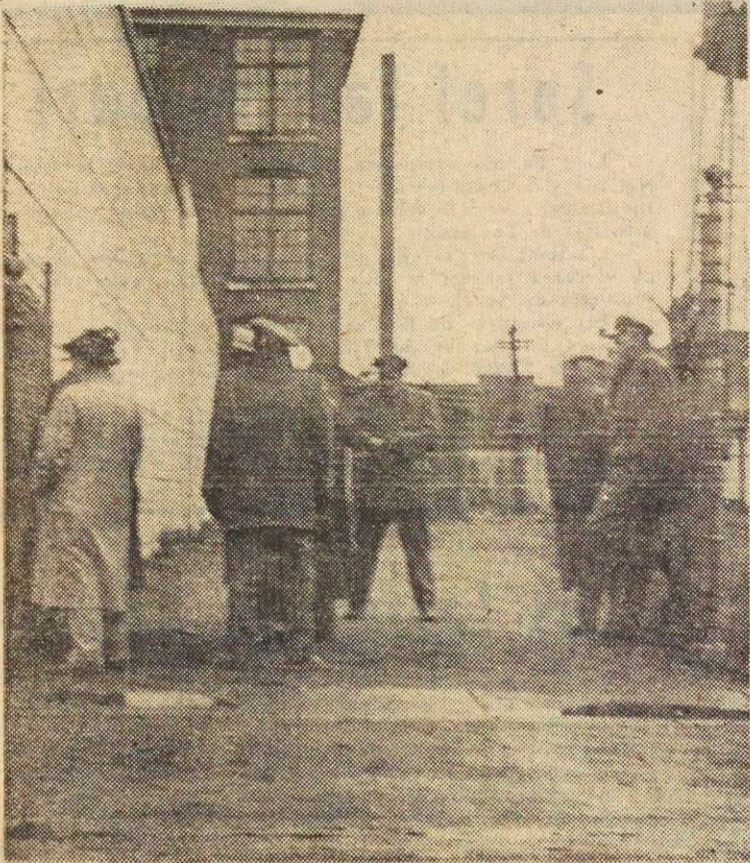
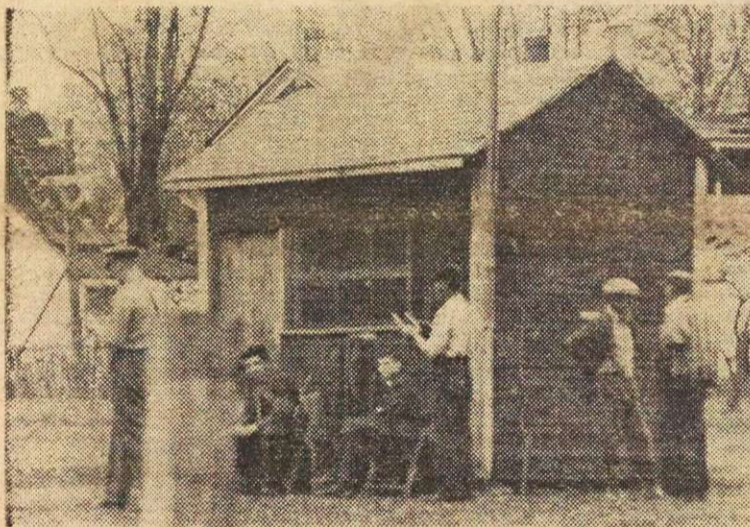


Louiseville

Changement d'attitude



Arrivée en Ilon, comme le montre cette photo, la police provinciale s'est bientôt rendue compte qu'elle se trompait d'adresse et qu'il n'y avait à Louiseville aucun "désordre grave" à réprimer, en dépit des communiqués de la compagnie et des procédures judiciaires à répétition.



A preuve, si tôt installés près des piquets de grève, les agents se sont mis à fraterniser avec les grévistes. On en voit un sur notre photo (à gauche) occupé à lancer un fer, dans une partie contestée avec les grévistes. Pourvu qu'ils ne reçoivent pas l'ordre de provoquer des troubles (on ne sait jamais) les agents ne feront pas parler d'eux à Louiseville.

Sommaire

Le rôle de la fanfare (page 2)

Pas un dimanche matin (page 3)

La grève en images (page 4)

Scandale à la Mastercraft (page 5)

Où en sommes-nous? (page 6)

Arbitrage à la Vickers (page 8)

NOS EXCUSES

A cause de l'Ascension, fête chômée, la livraison du "Travail" subit cette semaine un retard inévitable.



VOL. XXVIII — No 21

Montréal, 23 mai 1952

Le Conseil de Ville de Sherbrooke intervient à la S. Rubin

Faisant suite à l'offre de médiation du Conseil de ville aux patrons et aux ouvriers de la compagnie S. Rubin de Sherbrooke, MM. Guy Gagné et Michel Chartrand, secrétaire et agent d'affaires de l'association des employés de S. Rubin, dont les membres sont en grève depuis plus de deux mois, ont déclaré récemment que les grévistes sont heureux de l'offre des autorités municipales annoncée par M. Léo Cadorette, président du comité des relations industrielles. Les travailleurs, expliquent-ils, seront toujours reconnaissants de l'intérêt qu'on veut bien leur porter et nous demeurons convaincus qu'il entre dans les attributions des hommes publics d'assurer, en autant qu'ils le peuvent, la justice sociale, afin de voir régner la paix. Toutefois, ajoutent-ils, nous déplorons que les autorités ne se rendent compte des difficultés des travailleurs et des problèmes sociaux que lorsque le conflit est à l'état critique.

Voici le texte intégral de la déclaration de MM. Gagné et Chartrand :
"Dimanche après-midi, le conseiller Cadorette, président du comité des relations industrielles, s'est présenté au domicile de M. Gagné et, à la suite de cette visite, il a cru bon de publier une longue déclaration au Conseil municipal. D'après cette déclaration, monsieur Cadorette aurait

également communiqué par téléphone avec des représentants officiels de la compagnie qui auraient affirmé que la compagnie ne désirait pas reprendre les négociations, alors que le syndicat est toujours disposé, comme il l'était au début des pourparlers en juin 1951, à discuter des amendements à la convention collective de travail.

"Les employés de la compagnie

S. Rubin et les travailleurs affiliés, dont les membres du Conseil interviennent en raison des prérogatives des représentants de tous les citoyens comme le souligne l'échevin Cadorette.

"La C.T.C.C. elle-même, lors de son congrès à Sherbrooke en 1950, a adopté une résolution demandant à la législature que, lors d'un arrêt de travail, la compagnie cesse ses opérations et que les travailleurs s'en aillent chez eux afin que l'épreuve de force économique que constitue la grève n'entraîne pas de violence.

"Le congrès de la C.T.C.C. demandait également que, lorsque les autorités compétentes, après un délai jugé convenable, se rendent compte que l'une des parties s'obstine de façon injuste, le gouvernement voie à décider les conditions de travail pour une période d'un an afin de mettre fin au conflit et de rétablir l'ordre social, comme c'est son devoir. Les travailleurs avaient déjà eu des rencontres devant le maire et de-

(suite à la page 8)



— Faut que tu le portes quand même; je l'ai acheté au robot-service; pas de remboursement, pas d'échange!

Politique

Le rôle de la fanfare

L'autre jour, dans un cercle d'études, un groupe de syndiqués discutaient d'action politique. La conversation dévia sur la propagande des partis et l'un des participants raconta le fait suivant.

* * *

"Aux dernières élections, dit-il en résumé, dans le comté de X, il m'est arrivé de causer politique dans une famille. On estimait les chances de succès des divers candidats en lice. "C'est Pierre La-tulipe qui va l'emporter, dit madame Zède. Cela ne fait pas de doute, et c'est lui qui va avoir mon vote". Je répondis promptement: "Mais ce n'est pas un candidat sérieux, et je me demande bien pourquoi vous dites ça".

Savez-vous quelle fut sa réponse? Eh! bien, la voici:

"Je voterai pour lui parce que, quand il est venu parler dans notre ville, il est arrivé la fanfare en tête et son adversaire, Jean-Baptiste Laframboise, lui, s'est présenté tout bonnement accompagné de deux ou trois orateurs".

* * *

Ce petit fait met en lumière une tactique chère aux partis politiques en période électorale. Ceux-ci, pour obtenir le vote des électeurs, cherchent à faire une mise en scène retentissante pour créer l'impression qu'ils sont les plus forts. C'est pourquoi l'on dépense tant d'argent pendant les campagnes électorales en démonstrations tapageuses.

On ne manquera pas de recourir aux mêmes méthodes pendant la prochaine campagne électorale. On mettra tout en œuvre pour convaincre les gens que tel parti est beaucoup plus fort que l'autre, qu'il est invulnérable, qu'il ne sert de rien de le combattre, qu'on n'a qu'une chose à faire le jour du scrutin: voter pour lui si l'on ne veut pas perdre ses élections.

Cette formule, si répandue, est un travestissement de la vraie politique. C'est la pire forme de démagogie qui puisse exister. Il faut que chacun soit mis en garde contre ces tactiques, que les candidats exposent des programmes sérieux, qu'ils se donnent la peine de connaître les vrais besoins de la population et des travailleurs en particulier.

Au cours de la prochaine campagne électorale, les travailleurs réclameront et exigeront des candidats la discussion franche et nette de leurs problèmes, une vision concrète et précise de leurs besoins et des améliorations nécessaires à la législation ouvrière et sociale, la compréhension de leur situation dans la collectivité.

* * *

L'opinion publique, celle du travail organisé principalement, ne doit pas se laisser étourdir par les assauts coûteux de la propagande, des trucs publicitaires, des slogans, des vantardises sans fondement et des promesses fallacieuses.



AU SERVICES DES ACCIDENTES UNE OEUVRE HUMANITAIRE

Pour rendre à la vie active les accidentés du travail,
le ministère du Travail met à leur disposition
une **Clinique de Réhabilitation**
(275 est, Avenue Laurier, Montréal)
et un **Service de Réhabilitation**

En quatre ans,
de 1947 à 1951,

2,700 accidentés du travail
ont été traités à la Clinique de Réhabilitation
au moyen de 630,000 traitements de physiothérapie

En six ans,
de 1945 à 1951,

Le Service de Réhabilitation a retourné à l'ouvrage 5,400
ouvriers handicapés à la suite d'accidents du travail et a fait
apprendre un nouveau métier aux jeunes ne pouvant occuper
leur emploi antérieur.

**LE MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE LA PROVINCE DE QUEBEC**

LA SEMAINE

QUEBEC

Employés de magasins

Le 14 mai dernier, les employés de magasins tenaient leur assemblée régulière sous la présidence du confrère Léandre Tremblay. Cette assemblée ne manqua pas d'intérêt pour les membres réunis en très grand nombre, plusieurs étaient venus se renseigner au sujet de la grève de la Maison Dupuis Frères Ltée. A la suite des précisions apportées par le confrère Lucien Dorion, les syndiqués résolurent de voter un montant de \$100 pour aider leurs confrères à mener à bonne fin une grève juste et légale. Après l'assemblée il y eut représentation de films instructifs: "Eau courante" et "Direction: Churchill". Le film "Contrat de Travail" avait passé sur l'écran le mois précédent.

Donnacona

Une grande journée d'études sociales s'est tenue récemment à Donnacona pour tous les syndicats du comté de Portneuf. Plus de 250 délégués de tous les syndicats du comté ont participé à ces délibérations, au cours de laquelle une résolution fut votée demandant aux candidats à la prochaine élection provinciale de se déclarer ouvertement en faveur d'une législation sociale garantissant les droits de la classe ouvrière. M. l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, a fait l'historique des luttes syndicales dans le comté de Portneuf et à Donnacona en particulier. De son côté, M. Eugène Rancourt a traité de la nécessité du syndicalisme pour assurer, dans les conditions présentes du salariat, la promotion ouvrière. Ont également adressé la parole: M. Joseph Parent, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec; M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier-adjoint du Conseil central; M. Donat Raymond, président du Syndicat de la Pulpe et du Papier, de Donnacona; M. Robert Tremblay, président du Syndicat des Mineurs de Montauban; MM. Emile Petitclerc, de Portneuf-Station, et E. Gariépy, de St-Basile.

SHAWINIGAN

L'école de délégué

Le dernier cours de l'année aura lieu le mercredi 28 mai. A cette occasion, M. l'abbé Lafontaine, aumônier-adjoint du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, viendra exposer ce que devrait être "l'influence de la doctrine sociale de l'Eglise" dans les négociations entre patrons et ouvriers.

Au sujet de l'Ecole d'Action ouvrière qui aura lieu au Lac en Coeur, du 18 au 21 juin, les syndicats qui ne l'ont pas encore fait, sont priés de nous faire connaître de toute urgence le nombre de leurs délégués.

Travailleurs de l'automobile

Le Syndicat des Travailleurs de l'Automobile a entamé cette semaine ses premières négociations avec cinq propriétaires de garages. Une rencontre a eu lieu à date, elle s'est déroulée dans une atmosphère très cordiale. Le syndicat espère recevoir bientôt huit autres certificats de reconnaissance venant de la Commission des Relations ouvrières et les négociations dans ces huit autres garages débuteront incessamment.

Par ailleurs, au cours de la semaine, le Ministère du Travail et la Commission des Relations ouvrières ont envoyé sur place un enquêteur en vue d'étudier les accusations portées contre les garagistes Hamelin et Tardif; ceux-ci étaient accusés d'avoir congédié sept employés pour activité syndicale.

A la suite de la visite de l'enquêteur, des négociations ont eu lieu entre le syndicat et ces deux garagistes, et ces derniers ont repris à leur service les sept employés congédiés avec paiement du salaire perdu. Cependant, au garage Tardif, il existe encore certaines difficultés et le syndicat, si ces difficultés ne s'aplanissent

Sorel fait sa part

Lors de son assemblée générale, le 14 mai, le Syndicat National des Chantiers Maritimes de Sorel (employés de Marine Industries) a voté la somme de \$500.00 pour venir en aide aux grévistes de Louiseville.

L'assemblée s'est de plus engagée à faire une collection de vivres à travers la ville en collaboration avec les autres syndicats de Sorel.

Les employés de la Quebec Iron & Titanium (l'Union des Ouvriers du Fer et du Titane de Sorel) avaient voté la somme de \$200.00 pour les mêmes grévistes, lors de leur assemblée la semaine dernière.

Un autre syndicat de Sorel, celui de la Sorel Steel, a également remis un chèque de \$25.00 pour venir en aide aux grévistes de Louiseville qui ont quitté le travail depuis 10 semaines.

A LA WABASSO

Les faits révélés...

Le tribunal d'arbitrage a siégé deux journées, jeudi et vendredi, les 15 et 16 mai. Il a entendu onze nouveaux témoins. A date, 27 ont été entendus. Il s'agit d'étudier une soixantaine de congédiements, de mises à pied et de suspensions.

Comme d'habitude, Me Jean-Marie Bureau, procureur de la Wabasso, a brillé par le nombre d'objections et par son attitude.

S'il y avait encore des gens qui se faisaient des illusions, le seul fait d'assister aux séances publiques les a certainement éclairés.

Parmi les témoignages de cette semaine, il a été longuement question de l'assemblée tenue à l'usine pendant les heures de travail avec la complicité de la compagnie, assemblée d'ailleurs organisée par des partisans de la compagnie. C'est la fameuse assemblée à laquelle M. Eloi Shelling, ce pauvre wabasseur, a fait expulser les employés qui refusaient de se prononcer en faveur de l'attitude de la compagnie. Il s'agit de l'assemblée du 10 octobre, date à laquelle de nombreuses suspensions eurent lieu.

Les membres du tribunal d'arbi-

trage n'ont pas manqué de remarquer le nombre très élevé de jeunes filles qui, au cours de leur témoignage, ont déclaré être entrées à la Wabasso à l'âge de 14 et 15 ans. C'est d'ailleurs un fait que nous avons déjà mis en lumière et qui révèle nettement la politique de M. W.-J. Whitehead, millionnaire des Trois-Rivières, qui embauche de nombreux enfants en bas âge, qui leur fait mener une vie d'enfer, dans des conditions effroyables.

Pour ne pas changer, M. Jean-Marie Bureau, conseil de la Reine, a fait son enfant terrible. Il a entre autre accusé le procureur du syndicat, notre ami M. René Gosselin, de vouloir faire de la propagande.

Vendredi après-midi, le tribunal d'arbitrage a ajourné ses séances au lundi 26 mai, à 11 h. a.m., au poste de police no 1. Les séances sont publiques.

Une assemblée générale des membres du syndicat de la Wabasso aura lieu le 26 mai, à 8 h. p.m., le soir de l'arbitrage, au local syndical, 52, rue des Cèdres. Un délégué de la Fédération y sera présent.

Canadian Resins

Une séance de conciliation a eu lieu récemment. Au cours des séances antérieures, on s'était pratiquement mis d'accord sur un nouveau plan d'ancienneté.

A la dernière réunion, la compagnie a quelque peu modifié son attitude, ce qui n'a pas contribué à clarifier la situation. Il s'agit de griefs sur l'interprétation du contrat et de suspension et de congédiement.

Grand-Mère Knitting

Une première séance de conciliation a eu lieu à la suite de l'échec des négociations pour le renouvellement du contrat. Très peu de progrès a été réalisé au cours de cette séance de conciliation.

pas immédiatement, à l'intention d'entamer des procédures judiciaires contre le propriétaire du garage et certaines autres personnes.

A l'hôpital Ste-Thérèse

Le Comité de Relations ouvrières devait se réunir jeudi dernier pour étudier cinq griefs en cours. La séance a été ajournée. Par ailleurs, le Syndicat des Employés de l'Hôpital se prépare aux prochaines négociations pour un nouveau contrat de travail.

A la Northern Veneer

de La Tuque

On sait que les négociations en vue d'un nouveau contrat de travail ont échoué et que depuis déjà une longue période le différend est au stage de la conciliation.

A la Grand-Mère Shoe

Le Ministère du Travail vient de nous informer que le tribunal d'arbitrage commencera à siéger dans la première semaine de juin. Il s'agit du renouvellement du contrat de travail.

Dans l'industrie de

la chemise

La Commission paritaire s'est réunie en comité spécial à Montréal, en vue d'étudier la question des arrérages qui n'ont pas encore été payés. Il y avait notamment une réclamation de \$780 pour le mois de décembre contre la Canadian Converters de Shawinigan. On nous annonce que cette compagnie vient de payer \$440; il reste donc une somme de \$340 en litige. Les inspecteurs de la Commission doivent revenir à Shawinigan cette semaine pour faire une nouvelle enquête. Une nouvelle réunion de la Commission paritaire est prévue pour le 28 mai. Il y sera notamment question du non paiement des fêtes chômées à la Canadian Converters.

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

LA SEMAINE

Tribune libre

Un gréviste vous parle

Sherbrooke, 3 mai 1952.
C.T.C.C., "Le Travail",
1231 est, rue De Montigny,
Montréal, P.Q.

M. le rédacteur en chef,

Permettez-moi, comme gréviste de la S. Rubin Ltd, de Sherbrooke, de venir donner mon opinion par l'entremise du journal "Le Travail".

Pour parler immédiatement de la grève qui sévit depuis le 13 mars '52 et qui se continue malgré l'intervention du ministre des Terres et Forêts, M. J.-S. Bourque, qui a abouti à rien. La compagnie continue de s'illusionner et de s'obstiner en voulant briser le syndicat de la S. Rubin.

Les demandes des ouvriers en grève sont considérées comme très raisonnables et justifiées à tous points de vue.

Les patrons de toute la région commencent à voir que les ouvriers ont une résistance déterminée d'aller jusqu'au bout. Il est facile à voir qu'il existe à Sherbrooke une coalition patronale qui vise à détruire les syndicats pour que les employeurs puissent exploiter l'ouvrier à leur aise. Mais heureusement pour les ouvriers de la S. Rubin ils ont compris que le temps était venu plus que jamais de résister.

Ils entreprennent leur onzième semaine de grève et ils sont toujours déterminés. Un fait bien important à noter c'est qu'à Sherbrooke l'atmosphère n'est guère en faveur de l'ouvrier et c'est ce qui rend la lutte encore plus dure au point de vue moral.

Depuis le début de la grève, nous avons compris combien les lois du Québec étaient injustes

envers les ouvriers syndiqués. Les lois protègent le capitaliste, cela est indéniable. C'est en fin de compte un état révoltant pour l'ouvrier qui se sent exploité de toutes parts.

On ne cesse de nous dire que la province de Québec est la plus riche mais nous le savons depuis longtemps; ce que nous savons aussi, c'est que l'ouvrier crève dans l'abondance. Il n'y a dans ma déclaration rien d'exagéré pour un ouvrier qui se donne la peine le moins possible de s'ouvrir les yeux.

Il est aussi facile à voir que le droit d'association est reconnu dans la province de Québec en théorie seulement. En pratique il n'en va plus de même malheureusement pour l'ouvrier. L'exercice des associations est entravé de toutes sortes de manières. Le travailleur a le droit de participer à la vie de l'entreprise. Il faut que les patrons comprennent avant qu'il ne soit trop tard que l'ouvrier a droit à sa juste part de revenus.

Il faut que la classe ouvrière vote pour des candidats qui sont pour l'ouvrier. Nous avons perdu confiance depuis longtemps, nous les ouvriers, dans ceux qui gouvernent présentement le Québec. Cette atmosphère doit changer.

Bien à vous, un ouvrier en grève de la S. Rubin Ltd, de Sherbrooke, Qué.

Roland Lauzon,
21-A boul. St-Sacrement,
Sherbrooke, P.Q.

N.-B. — "Le Travail" mérite d'être félicité et encouragé; j'aime bien lire votre journal. Je vous encourage à continuer. Merci.

MERITE RECONNU

MM. Rodolphe Hamel, président de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie minière; Armand Larrivée, président du Syndicat des Travailleurs d'Amiante d'Asbestos, et Oscar Fournier, secrétaire du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier d'East-Angus, seront prochainement décorés de la médaille de l'Ordre diocésain de St-Michel.

Son Exc. Mgr Desranleau, archevêque du diocèse de Sherbrooke, reconnaît ainsi les grands mérites de ceux qui se sont dévoués sans compter dans les syndicats ouvriers catholiques de leur localité et de leur région.

Sincères félicitations à nos confrères.

GREVE A LA CELANESE

Drummondville. — Tous les départements du tissage (Weaving) qui emploient un millier de travailleurs à la Canadian Celanese de Drummondville se sont mis en chômage vendredi dernier.

C'est à la suite des 700 congédiements pratiqués à la Canadian Celanese l'automne dernier, sans que l'ancienneté ait été respectée, et à la suite des congédiements récents survenus depuis un mois, qu'un grand mécontentement s'est généralisé parmi les employés.

Vendredi, le 16 mai, les employés du tissage se sont rassemblés dans l'usine et ont demandé à la compagnie que les états de service des travailleurs soient respectés et garantis. La compagnie a refusé sur le champ de donner cette garantie aux employés. Le même jour, peu après trois heures de l'après-midi, la compagnie a renvoyé chez eux tous les employés de l'équipe de 3:00 à 11:00 p.m., et tous ceux de l'équipe de 11:00 p.m. à 7:00 a.m., sous prétexte que les employés avaient parlé et que la compagnie devait étudier la semaine prochaine, le grief soulevé. Vendredi soir, les employés se sont réunis en assemblée et se sont nommé une dizaine de représentants pour parlementer en leur nom.

M. Bruno Beaudoin de Drummondville a déclaré que la compagnie Canadian Celanese a pris dans cette affaire la même attitude qu'elle avait prise en 1940 et qui avait donné lieu à des troubles sérieux dans la ville de Drummondville. On prévoit d'autres développements dans cette affaire.

Arvida

Assurance-santé

C'est après avoir reçu beaucoup de plaintes de ses membres que le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, dont le président est M. Adrien Plourde, décida de former un comité chargé d'étudier à fond la question de l'assurance-santé afin de trouver la meilleure solution au problème.

Ce comité, qui est passé à l'action depuis bientôt trois mois, est composé de trois membres qui sont les suivants: président, M. Laval Monfette; vice-président, M. Gérard Tremblay; secrétaire, M. Isaie Villeneuve, tous officiers du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida.

Aussitôt l'enquête commencée, ce comité fut à même de constater que de graves abus s'étaient glissés de part et d'autres. Plusieurs rencontres intéressantes eurent lieu entre toutes les parties en cause, c'est-à-dire avec les autorités médicales et hospitalières de la région.

Après toutes nos enquêtes, nous en sommes venus à la conclusion que des taux fixes devraient nous être fournis par les autorités médicales et hospitalières, basés sur le salaire de nos membres, c'est-à-dire leur capacité de payer.



Tout le monde sait que la police a une tendresse toute spéciale pour les "scabs". Et s'il se trouve des gens qui l'ignorent, ils n'ont qu'à se tenir aux environs de la Maison Dupuis pour s'en convaincre. A surveiller les agissements de la police (surveillance des autobus, protection à double et triple rangs de policiers, etc.), on croirait que les "scabs" sont des personnages extrêmement précieux, dignes d'un respect spécial et de l'adulation de toute la société.

Mais tout le monde sait aussi qu'il arrive à la police de se tromper, dans son empressement à servir "l'ordre".

Ainsi, mercredi dernier, les agents ont commis l'une de ces erreurs qu'on croirait inventées pour nous faire rire. En effet, ils ont arrêté, conduit au poste et flanqué dans les cellules deux individus qu'ils ont sans doute pris pour des grévistes en mal de désordre, mais qui étaient tout bonnement deux candidats-scabs à la recherche d'un emploi.

Interrogés sur leurs intentions, les deux gars ont révélé plus tard qu'ils étaient venus chez Dupuis "pour se trouver des jobs" et qu'ils n'avaient plus rien compris quand les policiers leur avaient mis la main au collet comme à des malfaiteurs!

La police qui arrête les "scabs"!

Il est heureux que la force constabulaire s'allie ainsi à la juste cause des grévistes qui réclament justice.

Mais il est malheureux que ce soit par erreur...!

LE PROBLÈME OUVRIER

Par un dimanche matin

Dimanche dernier, je gardais à la maison pendant que ma femme était allée à la messe avec les plus vieux. Tit-Jean jouait avec les barreaux de sa couchette pendant que La Toune, ma petite Cécile, faisait la mère avec sa catin. Qu'est-ce que je ferais bien? Tiens, je vais lire. Je fouille dans l'armoire où sont nos livres. Il n'y en a pas beaucoup. Quelques romans et les prix que ma femme — pas moi — a gagnés au couvent. Je trouve la Lettre des évêques sur le problème ouvrier. Ça fait bien un an que j'ai acheté cette brochure au syndicat; je ne l'ai pas encore lue. Ça ne se lit pas comme un roman, une lettre d'évêques. Si c'était pas de notre aumônier qui nous en parle au syndicat et du journal "Le Travail", on n'en entendrait plus parler souvent de cette fameuse lettre qui a fait tant de bruit dans les journaux à l'époque.

Allons! Un coup de coeur, c'est pour nous autres, les ouvriers, qu'on a écrit cette lettre. J'ouvre n'importe où et je frappe la partie des loisirs. Qu'est-ce que ça veut dire: loisirs, loisirs? Je prends le gros "Larousse" de ma fille pour ses mots croisés et je lis: "Loisirs, temps dont on peut disposer". Aïe! Je n'en ai pas beaucoup, ma femme non plus, de loisirs avec nos cinq enfants! Je continue à lire: "Loisirs et restauration de la vie ouvrière, loisirs et vie familiale, loisirs et vie sociale, loisirs et culture de l'esprit".

Tiens! Tiens! "Les loisirs favoriseraient aussi la culture de l'esprit. Nombreux sont les travailleurs qui, susceptibles d'une culture intellectuelle et artistique plus poussée, n'ont pas eu l'avantage de s'y adonner, ou encore n'ont pas su comment s'y adonner".

Ça, c'est bien pour moi! L'école, je ne suis pas allé plus loin que la 6e. J'aurais bien aimé continuer, faire un ingénieur, bâtir des gros ponts, j'étais fort en calcul. Mais le père avait besoin d'argent pour nourrir la grosse famille. J'ai commencé à porter des ordres pour l'épicerie du coin. Et le piano! Ah! si j'aurais aimé ça l'apprendre! Il y avait une vieille fille qui demeurait à côté de chez nous. Elle jouait souvent sur son piano. Elle faisait rouler les notes et quand je l'écoutais, dans la cour en arrière, ça me faisait quelque chose dans le coeur.

Il y a quelque chose qui ne marche pas dans notre monde. Pourquoi nous autres, les ouvriers, nous ne pouvons pas suivre nos goûts pour les belles choses du Bon Dieu? On n'est pas plus bête que les autres! On aimerait ça, comme les autres, passer quelque temps en campagne avec la famille, faire au moins un beau voyage durant la vie, voir la mer à Old Orchard ou les lumières du Time Square à New-York. On n'exige pas d'aller en Europe! On aimerait ça, comme les autres, comprendre la belle musique, entendre des beaux concerts, visiter des musées avec des guides qui sauraient nous expliquer ça. Dans les vus, on nous montre des crimes ou bien du monde habillé chic qui vit dans de beaux appartements et qui semble heureux sans travailler. Pourquoi ne fait-on pas des vus pour nous-mêmes, montrer ce qu'il y a de beau dans notre vie ouvrière? Pourquoi, à la radio, n'y a-t-il pas un seul programme pour faire voir comment notre vie peut-être belle? Pourquoi nos chefs ouvriers ont tant de misère à pouvoir nous parler à la radio?

Pourquoi les autres classes ont tout ça, et nous autres presque rien? Je suis aussi bien de ne pas trop penser à ça. Ça ne me va pas! Je suis porté à me choquer. Je fais mieux de continuer à lire: "La culture n'est pas réservée à une classe; tous y ont droit, les ouvriers aussi". Nos évêques y vont carré. Ils nous comprennent et nous aiment plus que bien du monde. Si c'était eux autres qui menaient la société, ça changerait de poil. Au moins, si les gens suivaient leurs conseils, on serait plus heureux. A commencer par les ouvriers. Si tous les ouvriers voulaient entrer dans les syndicats, étudier ensemble les moyens d'améliorer leur sort dans les assemblées, dans les cercles et les journées d'études, nous arriverions peut-être à obtenir notre part du soleil, à avoir ce qui nous revient dans la société.

UNE POLICE POUR CHAQUE BESOIN

- LIBÉRATION DE DETTES
- LIQUIDATION D'HYPOTHÈQUE
- RAJUSTEMENT DU REVENU
- ÉTUDES COMPLÉTÉES
- ENTRÉE EN AFFAIRES
- ASSOCIATION COMMERCIALE
- RETRAITE, ETC.

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

FLAVIUS GAGNÉ, C.L.U., gérant
Division: Montréal 6
60 ouest, S.-Jacques
Chambre 700 — PL. 1804
Montréal 1

La grève chez Dupuis vue po



— 1 —

Un piquetage

La grève chez Dupuis Frères est devenue tellement spectaculaire au cours de la semaine qui s'achève, que "Le Travail" a décidé de la résumer pour ses lecteurs au moyen des photos que Roger McGinnis, toujours sur place et à l'affût des développements, a croquées sur le vif.

Voici donc la grève, en images.

Ci-contre, à gauche, l'un des piquetages symboliques les plus impressionnants qui se soient jamais vus à Montréal. A la suite d'un ralliement qui avait réuni les membres et les officiers des trois grandes fédérations syndicales (Congrès des Métiers, Congrès canadien et C.T.C.C.), il fut décidé que les chefs syndicaux donneraient une preuve de solidarité syndicale en piquetant tous ensemble, vendredi matin, aux portes de la Maison Dupuis.

— 2 —

Le mot d'ordre

ON reconnaît ci-dessus, entre autres : MM. Claude Jodoin, de la Fédération du Travail du Québec (F.A.T.); Jean Marchand, Adrien Villeneuve, de la Fédération; Roméo Ethier, trésorier de la C.T.C.C.; Louis Laberge, de la Fédération. MM. Roger Provost, président de la Fédération, et Philippe Vaillancourt, directeur du Congrès, qui avaient adressé la parole au ralliement n'apparaissent pas sur la photo.

Le mot d'ordre du ralliement : il ne faut pas traverser les lignes de piquetage pour acheter chez Dupuis. Celui qui les traverse est aussi "scab" que le briseur de grève installé derrière les comptoirs du magasin.

Le "mot" de la soirée : il est bien beau de donner des chars allégoriques pour la Saint-Jean-Baptiste mais il faut auparavant payer convenablement ses employés.



— 3 —

La foule s'amasse

LES orateurs du ralliement avaient invité les syndiqués de Montréal à se rencontrer chez Dupuis le lendemain soir (vendredi) près du magasin de Dupuis. Le rendez-vous fut respecté. On voit ci-dessus la foule des syndiqués qui commence à remplir les rues avoisinantes.



— 4 —

Police et légalité

MAIS si tôt les syndiqués arrivés, les policiers arrivent aussi. Sur notre photo, on voit un piqueteur brandir ironiquement, sur un fond de policiers à cheval, le slogan : NOTRE GRÈVE EST LÉGALE. Cela fait un beau paradoxe : les agents de la paix mobilisés contre des grévistes respectueux de la loi.

— 5 —

Un "ticket"?

AUTRE exemple d'irrespect pour la loi : une voiture de l'agence policière Barnes, engagée par Dupuis, est stationnée devant une borne-fontaine. Les agents de la Municipale lui infligeront-ils une amende?



Le photographe



— 6 —

Les "scabs" attendent...

LA manifestation atteint son point culminant quand arrive pour les "scabs" le moment de quitter le magasin. Il est neuf heures du soir. Mais les autobus, bien gardés comme on peut en juger par la photo, n'osent quand même pas traverser la foule dense de plusieurs milliers de personnes qui se pressent autour du magasin.

Les "scabs" attendent. La foule ne bouge pas, ne lance rien, se montre pacifique. Mais elle ne se prive pas d'injurier les briseurs de grève par des slogans qu'elle répète en chantant l'un après l'autre, tandis que les policiers se consultent, s'affairent, hésitent, secourent les "scabs" qui se sentent mal, menacent les chauffeurs d'autobus qui ne veulent pas partir.

C'est le moment pénible pour les briseurs de grève dont plusieurs jurent qu'ils ne reviendront pas...



— 7 —

...et la foule chante!

ENFIN, une fois l'obscurité venue (les rats voyagent la nuit, pour dire comme les grévistes) les policiers se décident à fendre la foule pour pratiquer un corridor.

Une voiture de la police bat la marche. Puis, les autobus des "scabs" suivent. Mais les briseurs de grève ont pris la précaution (inutile) de barricader les fenêtres au moyen des banquettes et de se coucher au fond des véhicules.

La foule crie plus fort. Les autobus passent. C'est maintenant l'obscurité complète mais on entend les syndiqués réunis protester en chœur contre les traîtres qui prolongent la grève en usurpant les emplois des grévistes, contre le patron qui s'obstine à ne pas comprendre.

Le robot-service un "bluff" magistral

En outre de la police à cheval et des agences de détectives privés (qui fouillent les clients comme s'il s'agissait de voleurs), la Maison Dupuis Frères utilise depuis quelques jours un autre argument pour combattre les grévistes: l'auto-service.

D'après les communiqués que Dupuis adresse aux journaux, l'auto-service serait adopté définitivement par la Maison, ce qui par conséquent (on le laisse entendre sans le dire) éliminerait la nécessité des commis-vendeurs et aussi le syndicat et en fin de compte la grève...

Nous savons que nos lecteurs ne sont pas naïfs au point de croire un employeur sur parole en temps de grève, mais comme ils ne sont pas non plus des spécialistes en matière de commerce, il n'est pas inutile d'examiner un peu cette prétention.

Une chose d'abord saute aux yeux, c'est que le robot-service ne peut pas résoudre, pour la Maison Dupuis, le problème entier de son personnel. Qui va acheter un habit, un corset, un bijou et mille autres articles encore, sans les conseils et l'aide d'un commis?

Le robot-service est une belle affaire, mais il est bien évident qu'il ne peut pas s'appliquer partout.

Deuxièmement: le robot-service n'est pas, même chez Dupuis Frères, une nouveauté. La Maison l'avait déjà installé comme système dans la quincaillerie et aurait continué de l'établir, là où c'est possible, même si les employés ne s'étaient pas mis en grève.

Troisièmement: le robot-service, là où il est applicable, ne résout pas en entier le problème du personnel. Dans l'épicerie, par exemple, le cas des "super-market" est bien clair. D'après une enquête que "Le Travail" a faite cette semaine, le plus petit des Steinberg de Montréal emploie de 60 à 65 employés. Et nous sommes pourtant dans une ligne du commerce où, par excellence, le robot-service est accepté.

Mais là où le "bluff" de la Maison Dupuis apparaît le plus clairement, c'est dans la comparaison de ses communiqués avec un article du *Financial Post* de Toronto, journal capitaliste par excellence, celui qui, au Canada, met le plus de soin à faire valoir la cause des patrons et à "descendre" les organisations ouvrières.

Or, le *Financial Post* a envoyé à Montréal, voici quelques jours, un reporter spécial. Ce reporter de-

vait se rendre compte de "l'état de santé" de la Maison Dupuis. Et tandis que la Maison elle-même clame ici les bienfaits du "self-service", crie dans tous les journaux qu'elle a "adopté" le système et insinue délicatement qu'elle a ainsi "tiré la chaise de sous les grévistes", voici ce que, plus sobre malgré sa partisanerie, le *Financial Post* en dit:

"Cette grève pourrait bien mettre fin à l'excès de personnel (overstaffing) dans les magasins. Je suis certain que beaucoup de magasins à rayons au Canada vont adopter ce système d'auto-service".

Cela ne ressemble plus guère à la menace implicite que Dupuis Frères suspend par ses communiqués sur la tête des grévistes. Déjà, il ne s'agit plus que d'un "excès" de personnel, non de la majorité des employés.

Mais voyons maintenant, ce qui est mieux encore, la déclaration d'un représentant de la maison elle-même au reporter du *Financial Post*:

"Un officiel de la Maison Dupuis a dit au "Post": Il faut nous éduquer nous-mêmes à ce nouveau système d'auto-service. Nous sommes encore au stade des expériences et il nous en reste beaucoup à faire".

Nous sommes loin, n'est-ce pas, du système qui, dans les communiqués, a "fait ses preuves", est "définitivement adopté".

Enfin, citons encore le "Post" qui écrit, à son propre compte cette fois: "Il faudra encore du temps avant que l'idée de l'auto-service ait fait ses preuves".

Voilà la vérité. Le reste n'est qu'un "bluff" pour effrayer les grévistes. Conclusion? Il y a, pour régler le problème du personnel, des moyens beaucoup plus dignes que ce "bluff". Il s'agit tout simplement de négocier de bonne foi et d'accepter les justes demandes syndicales. Pourquoi Dupuis ne les emploie-t-il pas?

SOREL

Scandale à la Mastercraft

Les 220 employés de Sorel Clothing and Mastercraft à Sorel ont décidé, lors d'une assemblée spéciale tenue à la salle St-Pierre le 13 mai, de quitter le travail si M. Pollack continue sa politique de rendement maximum sur le dos des ouvriers ou s'il congédie des employés qui ne donnent pas le rendement de production qu'il désire.

On se rappellera que l'usine de Sorel Clothing a été louée par M. Pollack au début de décembre 1951, alors que ce dernier venait d'obtenir un contrat du ministère de la Défense nationale pour la fabrication d'uniformes militaires.

Le premier geste de M. Pollack en entrant à l'usine fut de congédier temporairement tout le personnel, et de le réembaucher une semaine plus tard à la moitié de son salaire. C'est ainsi que les employés qui avaient dix-sept ans de service ont vu leur salaire passer de \$1.15 l'heure à \$0.58. La moyenne de salaire à l'heure actuelle varie de \$0.21½ l'heure à \$0.40, plus le boni de vie chère exigé par le Comité Paritaire du Vêtement, ce qui donne un salaire net de \$0.50 à \$0.68½ l'heure.

Le Comité Paritaire du Vêtement a présentement des poursuites devant les tribunaux contre les différents établissements de M. Pollack parce que ce dernier ne se conforme pas au décret provincial sur le vêtement. Sa moyenne de salaires payés est inférieure de \$0.21 l'heure au minimum du salaire prévu par ce même décret.

En plus d'avoir réduit les salaires de moitié, M. Pollack exige un rendement accru de sa main-d'oeu-

vre. Une ourleuse qui faisait une moyenne de 500 à 600 bordures de poignets par jour, doit maintenant en faire 900. Une autre qui posait 250 collets par jour doit aujourd'hui en poser 600. C'est la menace de congédiement si l'objectif n'est pas atteint.

C'est en raison du travail inhumain exigé par M. Pollack que les employés de Sorel Clothing ont décidé de quitter le travail si la situation ne change pas.

Devant l'attitude déterminée des employés de Sorel Clothing, le Conseil central des Syndicats Nationaux de Sorel, par son agent d'affaires, M. Léo-Paul Turcotte, a demandé aux employés de patienter encore quelques jours, en attendant les décisions des tribunaux qui siègent dans les causes Pollack.

Les employés de Sorel Clothing ont promis de ne pas quitter le travail immédiatement mais ils ont autorisé leurs dirigeants à ordonner la cessation du travail dès qu'ils le jugeront nécessaire.

Où en sommes-nous?

— Notre président général fait le point —

Le problème

— Comment se pose actuellement le problème ouvrier ?

"Les travailleurs luttent encore, en 1952, pour assurer l'exercice du droit d'association. Le principe du droit d'association est accepté. Le fait syndical n'est pas reconnu.

"Même dans les milieux hostiles à l'organisation syndicale des travailleurs, on admet que le droit d'association est un droit naturel. On ne s'était jamais posé la question pour les autres classes de la société, mais devant la marée montante de l'organisation syndicale, chez les travailleurs, on a considéré qu'il était élémentaire de ne pas s'opposer au principe du droit d'association dans ce cas d'espèce. La législation, d'un côté, reconnaît aux travailleurs le droit de se former en syndicats; elle reconnaît, de même, tout en alignant certaines exceptions, le droit des syndicats de former des fédérations et de s'affilier à des centrales syndicales.

"Mais les congédiements et les suspensions à l'occasion de la formation d'un syndicat, les diverses formes de représailles exercées contre les syndiqués par le patronat, l'existence d'un grand nombre d'associations ouvrières isolées dominées par les employeurs, sont autant de faits qui font ressortir, hors de tout doute, que l'exercice du droit d'association n'est pas suffisamment protégé dans notre province, et qu'il y a là un grief sérieux dont le législateur a toujours refusé le redressement. Les amendements au règlement numéro 1 de la Commission des Relations ouvrières sont devenus une immense farce depuis l'accréditation à St-Jérôme, dans l'industrie de la chaussure, d'une "union de compagnie" (syndicat de boutique) con-

tre un syndicat libre, affilié à une centrale syndicale (C.T.C.C.).

"De plus, lorsque les travailleurs ne sont pas inquiétés du fait de leur adhésion à un syndicat, ils doivent, fréquemment, en vue de conclure une convention collective de travail, subir des délais interminables soit au stade des négociations directes, soit au stade de la conciliation, soit surtout devant les tribunaux d'arbitrage devant lesquels un formalisme déshabillé et énervant est imposé. Dans le cas des employés de Dupuis Frères, Ltée, de Montréal, le syndicat a dû patienter plus d'une année avant d'avoir franchi ces différentes étapes.

Quelques cas

"Enfin, si après tout cela, une grève est déclarée régulièrement, le ministère du Travail, trop souvent, sur demande d'une partie, intervient mollement comme si le conflit ne le regardait pas. La grève du meuble, à Nicolet, et la grève du textile, à Louiseville, sont des exemples frappants pour illustrer l'assertion qui précède.

"A Nicolet, l'employeur, M. Henri Vallières, est parti pour la Floride en attendant que ses employés soient assez affamés pour reprendre le travail. Avec les hirondelles, l'employeur est revenu au pays, et la grève continue sans bruit, pendant que le ministère du Travail fait des communications téléphoniques pour inviter les parties à se rencontrer sous l'autorité du Service de conciliation.

"A Louiseville, il y a eu intervention énergique, par écrit et verbale, du ministre du Travail. Mais l'employeur, Associated Textiles, a signifié énergiquement au ministre du Travail qu'il devait rester à l'écart et que sa médiation n'était pas acceptée. Le gouverne-

ment a retraité aussitôt en disant aux ouvriers en grève: "Vous voyez bien, la compagnie ne veut pas conclure d'entente. Je m'en lave les mains". Pourtant lorsque les matraques tournoyaient au-dessus des têtes des mineurs d'amiante, le gouvernement ne s'est pas contenté de dire aux employeurs intéressés: "Vous voyez bien, les mineurs d'amiante ne veulent pas retourner au travail aussi longtemps qu'un accord satisfaisant n'aura pas été conclu. Que voulez-vous que nous fassions?"

Le ministre

— Comment expliquer alors les paroles élogieuses que vous avez eues récemment à l'adresse du ministre provincial du Travail ?

"Nous n'en voulons pas au ministre du Travail, et nous reconnaissons que quand il a suffisamment de liberté d'action, il est en mesure de comprendre les problèmes du travail. Ce qui est inadmissible, c'est que le gouvernement provincial, par sa législation boiteuse et son attitude, ne paraît pas comprendre ses responsabilités sociales".

"Le climat actuel, dans notre province, n'est pas favorable à la paix industrielle, et le patronat, se sentant épaulé, rit trop souvent au nez des travailleurs lorsque ceux-ci parlent de faire appel aux services gouvernementaux.

"Cependant les travailleurs, depuis la grève de l'amiante, ont pris conscience de leurs problèmes et se sont rapprochés dans des manifestations de solidarité inconnues auparavant. Le phénomène vaut d'être observé. Ce n'est pas une menace, c'est un fait.

"Il serait puéril de cacher la vérité sous le boisseau. Les travailleurs sont décidés à revendiquer énergiquement leurs droits et sont disposés à procéder dans l'ordre, mais l'incompréhension dont on fait preuve devant certaines situations concrètes risque de les faire se retrancher dans les limites exclusives du prolétariat et de les faire agir comme si la société moderne refusait de les accepter en vue de former un tout harmonieux sous l'inspiration de la philosophie sociale chrétienne.

"Les travailleurs donnent des signes d'impatience du fait que leurs organisations syndicales ne sont encore que tolérées et qu'elles ne sont pas pleinement reconnues comme institutions démocratiques. La promotion ouvrière et les réformes de structure de l'entreprise sont des idées très avancées en regard des faits actuels. Il ne servirait de rien de chercher une explication à notre piétinement, sur le plan social, en insistant sur l'imperfection des organisations syndicales de travailleurs et sur les défauts de leurs dirigeants. La balle pourrait probablement être retournée au premier qui aborderait le problème sous cet angle étroit, et il faudrait reprendre la discussion plus sérieusement peu de temps après".

Et les juges?

— Pourquoi les travailleurs se plaignent-ils des structures juridiques ?

"Les travailleurs, certes, ne sont pas en mesure de soutenir un débat de longue haleine sur les structures juridiques. Ils sont simplement d'avis que ces structures doivent être remodelées ou que des structures nouvelles doivent être établies pour régler équitablement les litiges découlant des problèmes sociaux modernes.

"Si la magistrature se croit visée, lorsqu'une telle question est abordée, elle est dans l'erreur. La magistrature, comme institution, jouit du respect des honnêtes gens. Les travailleurs savent, cependant, qu'un certain nombre de magistrats et juges, avant leur promotion, n'avaient aucune expérience dans le domaine des relations industrielles. Cela n'implique pas qu'ils ne pourraient rendre une décision équitable en marge d'un différend ouvrier, mais le fait de monter sur le banc ne leur décerne

Nous reproduisons dans cette page un interview accordé à Fernand Dansereau par M. Gérard Picard, et publié dans le "Devoir" de samedi dernier.

Notre président y expose de façon magistrale la situation actuelle du mouvement ouvrier dans notre province. Nous avons cru que tous nos lecteurs, dont plusieurs nous l'ont demandé, aimeraient trouver ici ce texte dans son entier.

pas un diplôme de spécialiste universel et ne force pas à conclure qu'ils viennent d'acquiescer la sensibilité de toutes les questions soulevées dans la sphère des relations patronales-ouvrières.

"Les juges d'ailleurs, réagissent différemment devant les critiques qui sont formulées contre quelques-uns d'entre eux".

— Pouvez-vous citer des exemples ?

"Oui. Le juge Kellock, de la Cour suprême du Canada, dans une conférence prononcée devant le Canadian Club, de Montréal, au début d'avril dernier, conseillait en toute sérénité :

"Ne reprochons pas trop à nos tribunaux leur sévérité et leur étroitesse passées. Rappelons-nous que l'esprit public n'évoluait pas alors aussi vite qu'il le fait depuis un demi-siècle surtout".

Et il faisait observer :

"La lettre de la loi, à trop s'y conformer, risque de survivre indûment à un mode de vie qui aura évolué. Le juge aura donc pour tâche d'interpréter la loi, plus même, on peut dire souvent que c'est lui qui "fera la loi", surtout dans les cas qui n'avaient pas été prévus par le législateur parlementaire".

"Qui ne pourrait souscrire à ces remarques fort judicieuses de M. le juge Kellock ?

"Quelques semaines plus tard, à Québec, le juge en chef de la Cour supérieure présidait la cérémonie d'assermentation d'un nouveau collègue. D'après "L'Action Catholique", quotidien de cette ville, le juge en chef s'est d'abord plaint de la criminalité alarmante dans chacune des provinces, puis il s'est élevé contre le blasphème et a critiqué assez vertement ceux qui, récemment, ont manifesté leur mécontentement de la conduite de certains juges. Enfin, se tournant vers son nouveau collègue, il a ajouté : "C'est en toute confiance que je proclame votre science, votre honnêteté, avec les vœux les plus sincères d'une longue, heureuse et fructueuse carrière".

"Dans le monde du travail, l'on apprécierait beaucoup entendre de temps à autre, des membres de la magistrature traiter des déficiences du droit civil en regard des problèmes modernes de la vie industrielle. En France, deux juristes de grande réputation, André Rouast, professeur à la Faculté de droit de Paris, et Paul Durand, professeur à la Faculté de droit de Nancy, ne craignent pas d'enseigner dans leur Précis de législation industrielle :

"Traditionnellement, le droit du travail a été considéré comme une simple dépendance du droit civil, auquel étaient demandées les lignes générales de la construction et les méthodes d'interprétation. Cette conception a longtemps été satisfaisante, mais elle ne répond plus exactement aux données du droit moderne. Le droit du travail tend à se détacher du droit civil pour s'ériger en un système juridique indépendant.

(...) Il faut reconnaître que le droit du travail n'est pas une simple application du droit privé, qu'il a ses fins propres et doit pouvoir les atteindre en se créant une technique particulière. Peu importe que ses règles ne concordent pas avec celles du droit civil, si elles ne heurtent pas l'ordre juridique de l'Etat".

"De son côté, Ripert, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, juriste de réputation internationale, fait observer, et c'est là une déficience importante, que "le droit civil ne connaît pas l'entreprise; il ne connaît que le propriétaire".

Pourquoi pas?

— On vous a pourtant vivement reproché d'avoir touché à ces problèmes.

"Dans la province de Québec, si un dirigeant syndical a le malheur de prétendre que le Code civil, le code municipal et le code scolaire ne sont plus à date sur certains points, notamment en regard des problèmes sociaux modernes, un grand avocat ou un juge rétorque avec impatience que ces codes contiennent l'expérience des siècles et qu'un blanc-bec de syndiqué pourrait bien avoir la décence de ne pas s'attaquer à l'ordre établi.

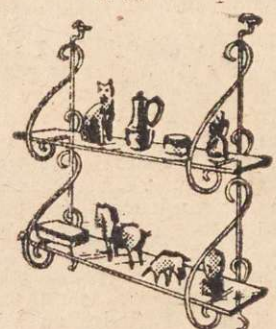
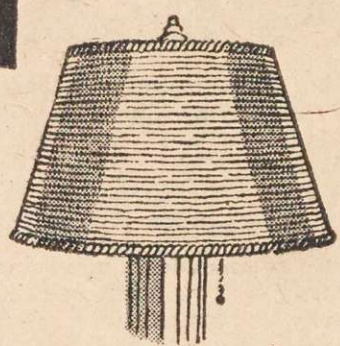
"Cependant, et pour ne mentionner qu'un point, un congédiement injuste, en vertu du code civil, du code municipal ou du code scolaire, est légal. De plus, toutes formalités remplies, il est sans appel. La législation statutaire, sur ce sujet, ne comprend que des recours illusoire. S'il existe une convention collective de travail et une disposition expresse bien claire, l'on peut tempérer l'absolutisme des codes et l'insuffisance de la législation statutaire. Cette disposition n'est pas facile à négocier, et quand elle l'est, on fait observer, avant discussion, que cette disposition découle de lois d'exception, exorbitantes du droit commun, et soumises aux règles de l'interprétation restrictive. Pourtant, le congédiement injuste est le principal grief dont un syndicat a le devoir de réclamer le redressement au nom d'un employé syndiqué. En effet, un employé congédié injustement est victime d'une injustice criante. En plus d'être exposé à subir une longue période de chômage, sa carrière peut être sérieusement compromise et sa famille, de ce fait, peut connaître toutes sortes de privations.

"Le Code civil, chez nous, conserve son importance dans les relations entre citoyens. Mais il faut bien admettre qu'il ne connaît pas l'entreprise moderne, qu'il ne connaît pas l'organisation syndicale des travailleurs, ni la convention collective de travail. Qu'attend-on pour lui faire subir les modifications qui s'imposent ou pour donner un véritable Code du travail qui ne soit pas sous sa dépendance ? Les juristes doivent admettre, en toute humilité, qu'ils n'ont pas fait beaucoup d'efforts jusqu'à aujourd'hui, pour aborder le problème sérieusement. Et les législateurs, sans prendre inutilement un air de pucelle offensée, peuvent faire, discrètement s'ils le désirent, leur "mea culpa".

AUTOUR DU FOYER

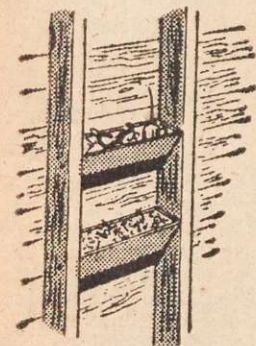
ABAT-JOUR RÉNOVÉ

avec de la grosse ficelle d'emballage. Collez la ficelle près du bord supérieur et en différents endroits, à mesure que vous l'enroulez. Vernissez ou peignez.



ÉTAGÈRE À BIBELOTS

faite avec des cintres pour vêtements, courbés tel, qu'indiqué. Soudure au fer ou à l'électricité.



POUR RANGER CLOUS, VIS, ETC.

dans le garage ou l'atelier. Bouts de gouttière fixés entre les colombages.

UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

COMME SERVICE AU CLIENT

de KUYPER Blended GIN

DISTILLÉ AU CANADA

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

La magistrature devrait protester

— Que pensez-vous des procédures arbitrales que prescrit la loi actuellement ?

— Les travailleurs ont été fort désagréablement impressionnés lorsque le Procureur de la province, sans s'occuper des juges résidents de certains districts, a choisi d'autres juges et désigné des procureurs spéciaux pour des causes ouvrières. Pourquoi ? Il n'y a jamais eu de réponse satisfaisante à cette question, et le Procureur général a été le premier à semer le doute dans l'esprit des travailleurs au sujet de la magistrature.

— En matière d'arbitrage, d'un autre côté, l'on sait que le premier ministre et procureur général est le seul qui puisse nommer un magistrat ou un juge de la Cour des sessions de la paix à la présidence d'un tribunal. La Magistrature, à notre avis, devrait elle-même protester contre cette procédure arbitraire instituée par le premier ministre et procureur général de la province.

— Il y a d'excellents juges, dans toutes les cours canadiennes, qui ont agi comme présidents de tribunaux d'arbitrage. Sans vouloir marquer inutilement une préférence ni froisser des susceptibilités, il n'est pas contre les règles de la décence, croyons-nous, de dire que MM. les juges Rand et Kellock, de la Cour suprême du Canada, se sont acquis une grande réputation dans le domaine de l'arbitrage. De même, M. le juge O'Connor, juge en chef de la Cour suprême d'Alberta; MM. les juges Oscar Boulanger et André Montpetit, de la Cour supérieure; M. le juge T.-A. Fontaine, de la Cour des sessions de la paix; M. le magistrat en chef J. Bilodeau, etc. D'autres pourraient être nommés qui agissent présentement en qualité de présidents de conseils d'arbitrage. Il y a sans aucun doute également des juges et des magistrats qui n'ont pas encore agi comme présidents de tribunaux d'arbitrage et qui pourraient occuper dignement cette charge. En dehors de la magistrature, des avocats et des gens d'autres professions ont agi avec succès ou pourraient agir avec succès dans ce domaine de l'arbitrage.

— Mais sans porter atteinte à l'intégrité de la magistrature, il n'en reste pas moins vrai que certains magistrats n'ont recherché la présidence de tribunaux d'arbitrage que pour s'assurer une "side line". Le fait est de notoriété publique.

— L'on devrait, à notre humble avis, consulter le Conseil supérieur du travail sur cette question, et lui demander de dresser une liste de ceux, juges, juristes ou gens d'autres professions, qui pourraient agir en qualité de présidents de tribunaux d'arbitrage, lorsqu'il n'y a pas accord entre les arbitres patronaux et syndicaux sur le choix des juges, l'on ne devrait pas poser de limites, et le Conseil devrait pouvoir suggérer des juges de toute cour de notre province, c'est-à-dire jusqu'à la Cour d'appel inclusivement. L'autonomie provinciale ne serait pas mise en danger de ce fait.

— Il y aurait beaucoup à dire encore au sujet de l'arbitrage, comme au sujet des injonctions, règles nisi et autres procédures judiciaires du même genre, mais ce sera pour une autre fois.

Trop de grèves?

— On se plaint en certains milieux de la multiplicité des grèves. Qu'en pensez-vous ?

— A l'heure actuelle, les grèves ne sont pas nombreuses dans la province de Québec. A peine une dizaine. Il est vrai que d'autres s'annoncent. Règle générale, les travailleurs du Québec n'ont pas abusé de cette arme qui s'appelle la grève. Mais une grève et les incidents qui l'entourent rebondissent vite au premier plan de l'actualité... Il y a moins de tintamarre autour d'une convention collective négociée de bonne foi et conclue entre un employeur et le syndicat accrédité de ses employés.

— Ce que l'on ne fait pas ressortir suffisamment, je crois, c'est que sur environ douze cents conventions collectives (par conséquent, sans tenir compte des décrets), il n'y en a pas cinquante par année qui se règlent à la suite d'une grève. C'est dire que les syndicats de travailleurs, en général, ne recourent à la grève qu'exceptionnellement et après avoir épuisé les autres moyens de conciliation.

— Lorsqu'une grève tient la vedette pendant plusieurs semaines, le public a trop souvent l'impression qu'un grand conflit s'étend à toute une région ou à toute la province. Et lorsqu'une grève provoque l'arrivée de la police ou donne lieu à des procédures judiciaires, il ne manque pas de gens pour se demander si les grévistes ne sont pas des criminels. Notre législation en matière de grève et de "piquetage" tend à jeter tout l'odieux du conflit sur le dos des travailleurs. Les suggestions faites aux gouvernements, sur ces matières, ne les ont pas encore intéressés, ou ont été rejetées séance tenante soit parce qu'on les considérait révolutionnaires, soit parce qu'elles pouvaient déranger l'ordre établi. Il est malheureusement très difficile d'expliquer au public les aspects techniques et pratiques de la grève et du "piquetage". Et en insistant trop, de bonnes gens pourraient croire que nous désirons faire plus de grèves, une fois les principaux embêtements éliminés.

L'opinion publique

— L'opinion publique appuie-t-elle suffisamment le syndicalisme ?

— De façon générale, dans les centres industriels, je crois que l'opinion publique est sympathique à l'organisation syndicale des travailleurs. Il n'y a pas, certes, unanimité. Mais l'on admet que les travailleurs, ne peuvent être convenablement protégés sans l'existence du syndicalisme.

— Dans les centres ruraux, l'opinion publique est plus partagée. Les cultivateurs syndiqués et les coopérateurs comprennent l'importance pour les travailleurs des villes, de l'organisation syndicale. Les autres n'aiment pas être dérangés et se demandent pourquoi, dans les villes, les travailleurs ne sont pas aussi paisibles qu'eux. De plus, comme bien des gens redoutent l'alliance des campagnes et des villes, il ne se perd pas beaucoup d'occasions pour expliquer aux cultivateurs que les villes sont des milieux de perdution, que le communisme est à nos portes, que c'est dans les organisations syndicales de travailleurs que les communistes tentent continuellement de pénétrer, et qu'il y a même quelques syndicats dominés par les communistes.

— On oublie naturellement de souligner que la situation serait désespérée si les communistes étaient les seuls à s'intéresser à l'organisation syndicale des travailleurs. Et s'il fallait qu'en réalité le communisme domine les syndicats de travailleurs, on s'empresse de fonder la C.T.C.C. et ses chefs actuels, s'ils vivaient, seraient écartés comme faisant partie du groupe des modérés.

— Pour mieux comprendre le rôle de la C.T.C.C., il faut penser de temps à autre à ce qui aurait pu se passer si elle n'avait pas été fondée.

REGLEMENT A LA CELANESE

Nous apprenons en dernière heure que le conflit survenu la semaine dernière à la Celanese vient de prendre fin. Tous les ouvriers sont de retour au travail à la suite d'une entente entre les grévistes et la compagnie.

Le porte-parole des travailleurs, M. Bruno Beau-doin, a souligné que Mgr Mayrand, curé de la paroisse St-Frédéric de Drummondville, était intervenu comme médiateur.

Aucun congédiement ne suivra cet arrêt de travail qui visait à obtenir de la Compagnie le respect de l'ancienneté.

Camions de vivres — Joliette-Louiseville

Répondant à l'appel lancé par la C.T.C.C., le Conseil central de Joliette a fait parvenir un camion de vivres aux grévistes de Louiseville.

L'envoi du camion à Louiseville a donné lieu à une manifestation d'esprit syndical fort significative. L'achat des vivres avait été rendu possible grâce à une souscription organisée parmi les 21 syndicats affiliés au Conseil (1,500 membres). Il faut bien noter ici que chaque syndiqué a contribué personnellement à cette souscription en plus des contributions votées à même les caisses syndicales. L'organisateur du Conseil central, le confrère Noël Lacas, a déclaré que le camion contenait des vivres pour une valeur de près de \$1,000. Cette somme a été recueillie en moins d'une semaine; il faut dire que les officiers du Conseil central et les présidents de tous les syndicats en ont dépensé des pas et de la salive pour vendre leur idée !

La manifestation

L'activité était grande autour des édifices du Conseil central, le jour du départ. On voyait des syndiqués affairés à transporter des boîtes, des sacs, vers un camion stationné près de la porte d'entrée de la salle des Assemblées. Vers trois heures moins le quart, des cris et des bravos saluèrent l'arrivée d'une automobile transportant les membres du Comité de finances des grévistes de Louiseville venus au-devant du camion. Photo en groupe de façon à bien laisser voir la banderolle qui cou-

vrait le côté gauche du camion, et en route. Après une courte parade à travers les principales rues de la ville de Joliette, pour bien montrer à la population que les syndiqués catholiques de Joliette et de la région se solidarisaient avec les gars de Louiseville, le cortège qui, en plus du camion, comprenait une dizaine d'automobiles, s'élançait vers Louiseville en passant par St-Thomas de Joliette, Berthierville et Maskinongé.

La réception

A quelques arpents avant d'atteindre Louiseville, deux petits camions remplis de grévistes viennent faire escorte à la délégation. L'entrée dans la petite ville prend figure d'un triomphe tranquille et serein; tout le monde est aux portes, sur les galeries, pour voir le défilé claironnant, claxonnant, apportant de la joie et de la confiance. Toutes les rues de la ville, sans exception, voient passer le défilé; les piqueteurs saluent au passage, souriants et confiants. A la salle des syndicats, la délégation est accueillie par le confrère Bourbonnière, organisateur. Autres instan-

tanés, on se serre la main, on se reconforte, on s'encourage.

Quelques discours

Evidemment, il fallait des discours. Le président du Conseil central de Joliette, le confrère Henri Thouin, apporte le salut fraternel au nom de tous les syndiqués de Joliette et de la région, il répète les mots fameux: "Courage les gars, jusqu'à la victoire." L'aumônier du Conseil central, M. l'abbé Evariste Leblanc, vient apporter, lui aussi, son mot d'encouragement. Il souhaite que la grève ait un heureux dénouement et que Louiseville soit délivré, enfin, de la misère et des peines dont souffre toute la population. Le secrétaire du Conseil central de Joliette, le confrère Jacques Archambault, tout en répétant les paroles de réconfort et d'encouragement qui viennent naturellement, sur toutes les lèvres, souligne qu'il faut voir dans le camion plus que ce qu'il contient en choses matérielles; il faut voir le coeur et l'amitié de tous les syndiqués de Joliette et de la région qui appuient et appuieront les grévistes jusqu'au bout. Le confrère Noël Lacas, organisateur du Conseil central, avait présenté les orateurs.

Un exemple à suivre

Il ne faudrait pas que des gestes comme celui de Joliette et des autres centres qui, auparavant, avaient fait parvenir des camions de vivres, s'arrêtent là. Chaque centre devrait être capable de faire sa part pour ceux qui luttent sur les lignes de piquetage pour faire reconnaître le syndicalisme: on en est encore là! C'est pour cette raison que le conflit de Louiseville est tellement important.

Nos buts immédiats

— A quoi vise immédiatement la C.T.C.C. ?

— D'une manière immédiate, la C.T.C.C. tente de faire la démonstration que les principes sociaux chrétiens, mis en application, contiennent des solutions aux problèmes matériels des travailleurs et de leurs familles.

— Il ne s'agit pas ici de nier les bienfaits apportés aux travailleurs par d'autres organisations syndicales. Dans certaines industries, ces organisations ont réussi à protéger efficacement leurs membres; leur expérience et leurs connaissances techniques sont reconnues.

— Dans les milieux où elle est à l'oeuvre, la C.T.C.C. veut être un instrument de libération des travailleurs. Elle sait qu'en améliorant leur sort, elle les rend plus libres et les dispose à mieux comprendre leurs responsabilités sociales. En leur apprenant que la philosophie sociale chrétienne est centrée sur le respect de la personne humaine, la dignité du travail, la famille et le bien commun, les travailleurs chercheront à approfondir ces notions fondamentales, s'orienteront naturellement vers les grandes encyclopedies sociales pour y puiser les idées générales dont eux-mêmes et leurs organisations syndicales doivent s'inspirer afin d'apporter à la restauration de l'ordre social la contribution généreuse qui leur est demandée.

TROP

de lecteurs déménagent sans nous aviser de leurs changements d'adresse. A cause de cela, les copies du "Travail" reviennent à nos bureaux.

C'EST POURQUOI

nous demandons instamment à tous nos lecteurs de nous prévenir chaque fois qu'ils changent de domicile. Nous prions aussi les secrétaires de tous les syndicats abonnés de nous transmettre ces mêmes renseignements dès qu'ils les possèdent.

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.
CHAMBRES SPACIEUSES
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux
AMHERST et DEMONTIGNY
(près de la Centrale syndicale)
MONTREAL

CANDIDAT



CANDIDAT DANS MISSISQUOI

M. Philip Borgan, syndiqué de Farnham, qui a posé sa candidature à l'élection partielle fédérale pour le comté de Missisquoi. M. Borgan est un fervent du syndicalisme, co-fondateur du syndicat de Barry & Staines de Farnham et président de ce syndicat depuis sa fondation. M. Borgan est en outre un vétéran, deux fois blessé, de la dernière guerre, et un travailleur qui mérite la plus grande estime de la part de ses compagnons de travail.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY

Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministre des Postes, Ottawa.

Le Conseil...

(suite de la page 1)

vant l'hon. J.-S. Bourque. Au cours de ces rencontres, la compagnie n'avait rien voulu modifier de son attitude négative qui dure depuis le mois de juillet. Il semble que l'intervention du président du comité des relations industrielles arrive à la suite d'une rumeur qui voudrait que la compagnie S. Rubin déménage. Les travailleurs sont déjà au courant depuis plus d'un mois de cette menace de la compagnie qui est une menace de chantage classique en pareille occurrence. On nous avait même dit que la compagnie avait demandé la protection de la police provinciale pour déménager, alors que les ouvriers eux-mêmes s'étaient offerts pour aider au déménagement. Un jeune avocat de Sherbrooke a prétendu qu'il avait même vu le contrat entre la compagnie Rubin et l'entreprise de camionnage qui devait transporter l'outillage de l'usine.

"Monsieur Cadorette a dû se rendre compte lui-même que c'est là une drôle de façon de fixer les termes d'une convention collective de travail que de dire aux ouvriers 'si vous ne vous rendez pas à nos conditions, nous allons déménager'".

"Il est impossible de trouver, en dehors de Montréal, des travailleurs compétents et suffisamment expérimentés pour faire fonctionner avec profit une manufacture aussi considérable que celle de S.

La Vickers à l'arbitrage

L'observateur qui s'intéresse à la lutte syndicale entreprise aux chantiers maritimes Vickers, de Montréal, se trouve en face de la situation suivante :

Côté syndicat : un travail d'équipe extrêmement dynamique de la part de l'exécutif, du comité de négociations, des délégués de départements et des membres de l'Union;

Côté compagnie : une obstruction et un mauvais esprit systématique qui visent à empêcher toute entente aux stades des négociations et de la conciliation.

Il est évident depuis le début que la direction de la compagnie, dont tous les membres jouissent de salaires fabuleux, d'un fonds de pension confortable et de généreux bonis, a décidé de combattre jusqu'à la dernière limite les demandes des employés qui réclament des avantages pleinement justifiés.

Le comité de négociations s'est heurté à un mur de résistance tout au long des négociations et de la conciliation. Comme réponse aux représentations des négociateurs, la compagnie a affirmé que les ouvriers "n'ont pas à se plaindre" et qu'ils "mangent plein leur ventre trois fois par jour".

Le différend est désormais au stade de l'arbitrage, prévu par la loi.

Un tribunal vient d'être nommé par le ministre du Travail pour chercher une solution au différend. M. Bernard Rose, C.R.,

en est le président et Me Roger Ouimet, C.R., a été désigné comme arbitre syndical par l'Union des Employés de la Vickers.

M. D. A. Patterson, secrétaire-trésorier du "Builders' Exchange Inc." agira comme arbitre patronal.

C'est une autre lutte syndicale qui s'engage. Les objectifs sont de toute première importance, les obstacles sont de taille. Le combat sera dur mais les syndiqués ont la volonté, la force, le courage pour le mener jusqu'au bout. Ils savent surtout ce qu'il signifie pour chacun d'eux.

Du reste, l'Union ne cesse de progresser. Depuis sa certification, elle s'est augmentée de 400 nouveaux membres. L'attitude démocratique et l'efficacité de l'union lui a gagné l'estime de tous les ouvriers de la Vickers.

Les organisateurs complètent actuellement les cadres et tous les non-membres sont instamment invités à ne pas retarder plus longtemps leur adhésion, les membres, à se mettre en règle s'ils sont en retard dans leurs cotisations.

Aucune manoeuvre d'intimidation ne doit gêner ces travailleurs; la loi leur garantit le droit de devenir membres quand ça leur plaît.

Le bureau de l'union est ouvert tous les jours après 5 heures de l'après-midi.

Arbitration at Vickers

A record of AGGRESSIVE TEAMWORK and determination on the part of the Executive Committee, the Negotiating Committee, the Shop-Stewards and membership of the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.);

On the other hand, a record of bad faith and systematic obstruction to settlement in negotiations and at conciliation on the part of Canadian Vickers.

It was obvious from the start that management at Vickers, who enjoy fabulous salaries, fat bonuses, and generous pension benefits, were going to fight to the last ditch before agreeing to accept the just demands of the Union.

The negotiating Committee has met a solid wall of resistance by the company during the long periods of negotiation and conciliation established by law.

As an answer to their just demands, the negotiators were told that the workers had "nothing to beef about" and that "they are getting their bellies full three times a day".

We have now reached the stage of Arbitration required by law.

An Arbitration Board has been appointed by the Minister of Labour to bring about a settlement to the dispute. Mr. Bernard Rose, Q.C., has been appointed to preside over the Board of Arbitration. Mr. Roger Ouimet, Q.C., has been ap-

pointed to represent the Union. — The National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.).

Mr. D. A. Patterson, Secretary-Treasurer of the "Builders' Exchange Inc." has been appointed to represent "Canadian Vickers Ltd".

This is the fight of the members; the stakes are high, the obstacles great, the fight will be hard but the workers have the will, the strength, the courage and the basic understanding of the problem to win.

ORGANIZATIONAL GROWTH

Since the Union obtained bargaining rights (last december) it has gained approximately four hundred new members.

The democratic and progressive policies of the Union have gained for widespread acceptance by the workers at Vickers.

The organizing job is now being completed. Those who are not yet members of the C.C.C.L., must JOIN TODAY.

Those who are not in good standing with the C.C.C.L., must see to it TODAY.

They must reject all intimidation, regardless who it comes from, since the law specifies that workers are free to join a Union whenever they please.

The Union office is open after 5:00 p.m. every night.

Rubin. Par ailleurs, si la compagnie S. Rubin déménageait à Montréal, elle trouverait difficilement tout le personnel nécessaire à sa production normale. Et de plus, elle devrait payer à Montréal, au delà de \$0.47 de plus par heure à ses employés, et se conformer à la semaine de 40 heures qui est en vigueur dans toute l'industrie du vêtement. Cette seule différence de salaire nous démontre que la compagnie n'aurait logiquement aucun intérêt à déménager puisque le minimum d'augmentation qu'elle devrait accorder serait de 47 cents alors que ses employés de Sherbrooke demandent 20 cents. De plus, nous croyons que cet argument du déménagement ne doit pas être envisagé dans le règlement du conflit actuel, alors qu'il s'agit du renouvellement d'une convention collective de travail qui comporte certains amendements des conditions et des heures de travail ainsi que des salaires. Nous tenons à faire remarquer qu'au cours de l'arbitrage qui a duré plusieurs mois, la compagnie n'a jamais prétendu qu'elle n'était pas en mesure financièrement d'accorder l'augmentation demandée. Une déclaration du secrétaire-trésorier de la compagnie au mois de juin dernier, affirmait que les affaires de la compagnie avaient été plus considérables en 1951 qu'en 1950 et qu'elles continuaient de progresser normalement.

"Les travailleurs seront toujours reconnaissants de l'intérêt qu'on veut leur porter et nous demeurons convaincus qu'il entre dans les attributions des gouvernements d'assurer, en autant qu'ils le peuvent, la justice sociale afin de voir régner la paix. Toutefois, nous déplorons que les autorités ne se rendent compte des difficultés des travailleurs et des problèmes sociaux que lorsque le conflit est à l'état critique. Nous aurions aimé voir l'intervention du Conseil de ville survenir au mois de septembre, octobre ou novembre, alors que la compagnie nous forçait à chômer pendant l'arbitrage pour nous obliger à signer le renouvellement à ses conditions. Les travailleurs du textile, à la Do-

LE TRIBUNAL



De gauche à droite, les trois membres du tribunal d'arbitrage récemment institué pour juger du différend entre l'Union des Employés de la Vickers (C.T.C.C.) et la direction de ces grands chantiers maritimes montréalais. On reconnaît de gauche à droite : Me Roger Ouimet, C.R., arbitre syndical, Me Bernard Rose, C.R., président du tribunal ainsi que M. D. A. Patterson, arbitre patronal. Les séances doivent commencer d'ici quelques jours.

minion Textile, n'ont eu de l'ouvrage que durant deux ou trois jours par semaine depuis près d'un an; de vieux employés de la Kaiser se sont trouvés sans emploi après avoir contribué à la prospérité de cette industrie pendant 10, 15 ou 20 ans alors que cette même compagnie a bénéficié de divers avantages de la part des autorités municipales. La direction de la Kaiser se permet de transporter une partie de sa machinerie à East-Broughton, privant ainsi de vieux citoyens de la ville de leur emploi. Les travailleurs de la Rand dont plusieurs centaines ont été congédiés sous prétexte d'un ralentissement dans l'industrie, mais qui ont vu leur emploi occupé par d'honorables immigrants allemands et des citoyens de villes environnantes. Ça peut constater que des

autobus arrivent chaque matin transportant des travailleurs de villes voisines, nous croyons que des interventions du Comité de relations industrielles et du Conseil de ville ne doivent pas se limiter au nombre de manufactures mais qu'elles doivent surtout considérer les conditions de travail faites à la population ouvrière de Sherbrooke dans ces manufactures. Les employés de la S. Rubin et tous les autres travailleurs des manufactures de la ville seront toujours heureux de renseigner les autorités municipales sur leurs conditions de travail; nous espérons qu'elles accepteront de les entendre. A date, les travailleurs de chez Rubin n'ont pas eu l'occasion de recevoir la visite des échevins, même après les avoir invités à un ralliement qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville il y a quelque temps".